

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

**du 18 décembre 2013, à 14 h 00
à Saint Jean de Vaulx**

Présents : Denis REBREYEND, Joseph NIER, Patrick PRUDHOMME (CGI), Didier VILLARD (Chambre d'Agriculture), Alain HARET (SITADEL), Michel DIDIER (ABI), Vincent CHARRIERE, Jean-François TROSSERO, Jean-Louis SERRE, Jean-Rémy OUGIER, Eric LESBROS.

Présents au titre de l'équipe technique : Bruno Caraguel, Christophe Moulin.

Absents avec pouvoir : Eliane GIRAUD (CRRRA), Christine FAVRÉ (ComCom du Trièves), Baptiste NETTIER (IRSTEA), Louis CHARPENTIER, Pierre OSTIAN, Florent SALVI, Constant PLANÇON, Roland BOUVIER, Jean-Yves SILLANS, Georges TROUX.

Se sont excusés : Christian NUCCI (CGI), Stéphane WEISS (CRRRA DADR), Claire DUBOIS (ONF), Guy DURAND (APAP).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

| | |
|--|----------|
| 1 AMELIORATIONS PASTORALES : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2014 SUR LES CREDITS DU CGI ET PERSPECTIVES POUR LES ANNEES SUIVANTES ----- | 5 |
| 1.1 Validation de la liste des projets présentés à la ligne du CGI pour la programmation 2014----- | 5 |
| 1.2 Plans Pastoraux Territoriaux, dossiers des communes et syndicats de communes----- | 5 |
| 1.3 Prochaines échéances----- | 6 |
| 2 STATUT DES BERGERS ----- | 6 |
| 2.1 Exposé du contexte----- | 6 |
| 2.2 Débat----- | 6 |
| 3 BUDGETS PREVISIONNELS 2013 ET 2014 ----- | 8 |
| 3.1 Année 2013----- | 8 |
| 3.2 Année 2014----- | 9 |
| 3.3 Suites à donner aux amortissements des investissements au Sénégal----- | 9 |
| 4 QUESTIONS DIVERSES ----- | 9 |
| 4.1 Carte de Vœux----- | 9 |
| 4.2 Echo des Alpages----- | 9 |

Extraits des délibérations, CA du 18 décembre 2013 à 14h00

1 AMELIORATIONS PASTORALES : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2014 SUR LES CREDITS DU CGI ET PERSPECTIVES POUR LES ANNEES SUIVANTES

1.1 Validation de la liste des projets présentés à la ligne du CGI pour la programmation 2014

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la liste des projets présentés par les GP et les AFP. Elle en valide le contenu. Dans la mesure où la liste des projets est supérieure à la capacité de financement de cette ligne du CGI, il convient de prioriser comme ce qui a été proposé par la Commission des Améliorations Pastorales.

1.2 Plans Pastoraux Territoriaux, dossiers des communes et syndicats de communes

Début décembre 2013, le Conseil Régional Rhône-Alpes qui devient l'instructeur du FEADER à compter de la programmation 2014-2020, annonce une "année blanche" sur l'axe 3 du FEADER, et notamment pour la programmation de la ligne 323c3 (investissement et animation). La FAI propose un courrier au Pdt de la Région l'alertant sur la nécessité de maintien de l'axe 3, y compris en 2014 afin de pouvoir mobiliser les crédits restants de cette première génération de PPT et de ne pas freiner l'économie montagnarde générée autour de ce dynamisme pastoral. Proposition de cosignature de la CA 38.

1.3 Prochaines échéances

Le CA rappelle l'importance des lignes d'améliorations pastorales, de leur accessibilité. Il se positionne en faveur du maintien de la ligne du CGI sans mobiliser de contreparties européennes, afin de conserver l'accessibilité de ces financements pour des maîtres d'ouvrage qui ne pourraient pas porter des financements européens. Il prend note du fait que la non mobilisation de FEADER ne permet pas d'augmenter les volumes financiers dédiés aux améliorations pastorales.

2 STATUT DES BERGERS

2.1 Exposé du contexte

2.2 Débat

A la suite de la lecture du texte par Michel DIDIER, Président de l'Association des Bergers de l'Isère, le Conseil d'Administration propose les positions suivantes :

-Il est rappelé que la FAI n'est pas l'employeur des bergers. Elle assure un rôle de facilitateur, de médiateur, d'accompagnement, de porter à connaissance des enjeux et des difficultés des employeurs et des salariés à l'ensemble des acteurs des espaces pastoraux et montagnards.

-Il est entendu que le fait de pérenniser les bergers dans le temps est important, comme de fidéliser des parcours professionnels en prenant en compte les projets personnels et individuels, les attentes et capacités des territoires.

Le CA ne se positionne pas contre le fond de la demande des bergers, mais la forme n'est pas adaptée aux actions de progrès en cours. La nécessité d'évolution des conventions et des contrats de travail est entendue, des actions sont en cours chaque année en ce sens depuis la création de la FAI.

Par ailleurs, des travaux d'analyse juridique de la loi et de son application sont en cours. Les résultats seront intégrés dans les prochaines démarches d'accompagnement des employeurs et des salariés.

Le CA propose que le climat de discussion soit détendu à l'échelle du département, même si des situations locales peuvent être forcément plus dures.

La Commission Bergers-Employeurs de la FAI intégrera quelques questions stratégiques à traiter sur le fond en février 2014, afin de conserver autant que possible ce climat de coopération entre employeurs et salariés, en cherchant des pistes d'action concrètes, durables et réalistes, au bénéfice des personnes et des activités pastorales, des progrès partagés à réaliser.

En termes de pistes de travail, le CA propose également :

-D'organiser et d'animer un espace de travail approfondi sur cette question de l'emploi en alpage (Commission Bergers-Employeurs particulière pour février 2014) ;

-De mettre à l'étude des parcours d'emploi dans des territoires ou dans les filières ;

-De faire évoluer les responsabilités de berger, d'organiser et de reconnaître davantage de prises de responsabilités plus transversales et pas seulement celles liées aux troupeaux ;

-D'ouvrir la reconnaissance de compétences, et pas seulement celle de gardien des troupeaux.

3 BUDGETS PREVISIONNELS 2013 ET 2014

3.1 Année 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la difficulté budgétaire de 2013. Il autorise le Président et le Coordinateur à engager les démarches nécessaires à la réalisation du budget prévisionnel 2013.

3.2 Année 2014

Le Conseil d'Administration prend note de la difficulté budgétaire annoncée pour 2014. Il autorise le Président et le Coordinateur à engager les démarches nécessaires à la réalisation du budget prévisionnel 2014.

3.3 Suites à donner aux amortissements des investissements au Sénégal

Les services de la Région donnent un avis favorable à notre demande de retirer les valeurs en amortissement du bilan de la FAI, ce qui sera fait pour le bilan 2013.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Carte de Vœux

La carte de vœux proposée est validée.

4.2 Echo des Alpages

Le prochain N° de l'Echo des Alpages est validé, il sera diffusé fin 2013.

Compte Rendu

CA du 18 décembre 2013

à Saint Jean de Vaulx

Denis REBREYEND rappelle le principe d'organiser les Conseils d'Administration dans les communes et lieux portés des massifs montagneux isérois. Il remercie et accueille les participants au CA. Il ouvre la séance en rappelant les points à l'ordre du jour.

Il remercie le Maire de Saint Jean de Vaulx pour l'accueil dans sa commune (présentation des logiques pastorales locales au point 2.2).

1 AMELIORATIONS PASTORALES : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION 2014 SUR LES CREDITS DU CGI ET PERSPECTIVES POUR LES ANNEES SUIVANTES

1.1 Validation de la liste des projets présentés à la ligne du CGI pour la programmation 2014

La Commission des Améliorations Pastorales réunie le 18 décembre matin a étudié les demandes de financements présentées à la ligne des améliorations pastorales du CGI, afin de proposer une liste de dossiers prioritaires au Conseil d'Administration.

Cette liste (*cf. en Annexe*) est présentée au Conseil d'Administration de la FAI, mandaté par le Conseil Général de l'Isère pour en valider le contenu avant de le présenter aux élus du Conseil Général.

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la liste des projets présentés par les GP et les AFP. Elle en valide le contenu. Dans la mesure où la liste des projets est supérieure à la capacité de financement de cette ligne du CGI, il convient de prioriser comme ce qui a été proposé par la Commission des Améliorations Pastorales.

1.2 Plans Pastoraux Territoriaux, dossiers des communes et syndicats de communes

La programmation 2013 sur l'ensemble des territoires pastoraux du département représentait 1,621 millions d'euros sur 46 projets, 470.000 € de financement régional (PPT), 585.000 € de financement européen (FEADER) et 566.000 € d'autofinancement des communes, soit un taux moyen de crédits publics de 65 %.

Après vérification, la Région Rhône-Alpes a demandé au cours de l'automne 2013 aux territoires pastoraux de revoir leur programmation car les demandes, plus importantes qu'une année moyenne (1,5 fois) du fait de l'arrêt de la ligne de financement FEADER (2007-2013), ne correspondaient pas aux inscriptions budgétaires régionales. En conséquence, les territoires ont proposé un ordre de priorité des projets à prendre en compte en 2013 tout en sachant que les dossiers restant (9 sur 37) seraient pris en compte dès la réouverture d'une ligne FEADER courant 2014 afin de pouvoir émarger à ces crédits.

La remarque est également valable pour les nouveaux projets 2014/2015 qui solderont les enveloppes régionales de ces premiers PPT si le complément FEADER peut être mobilisé en cette même période.

Début décembre 2013, le Conseil Régional Rhône-Alpes qui devient l'instructeur du FEADER à compter de la programmation 2014-2020, annonce une "année blanche" sur l'axe 3 du FEADER, et notamment pour la programmation de la ligne 323c3 (investissement et animation). La FAI propose un courrier au Pdt de la Région l'alertant sur la nécessité de maintien de l'axe 3, y compris en 2014 afin de pouvoir mobiliser les crédits restants de cette première génération de PPT et de ne pas freiner l'économie montagnarde générée autour de ce dynamisme pastoral. Proposition de cosignature de la CA 38.

1.3 Prochaines échéances

Christophe MOULIN fait état du travail de concertation avec les financeurs CGI, CRRRA, pour la mise en place de financements adaptés aux politiques pastorales et aux capacités des différents maîtres d'ouvrage pour les années 2015-2020.

Dans la préparation de la programmation 2015 des améliorations pastorales, plusieurs questions se posent dès à présent, dont le renouvellement des lignes de financement abondées par la Région Rhône-Alpes, l'Union Européenne et le Conseil Général de l'Isère, ainsi que leurs cadres d'intervention.

Il convient de rappeler que la ligne mise en place par le Conseil Général est accessible aux Groupements Pastoraux, aux Associations Foncières Pastorales Libres (ces dernières n'étant pas éligibles ailleurs). Cette ligne est très lisible, bien identifiée, souple d'utilisation, sans trop de délais de trésorerie et répond aux attentes des acteurs pastoraux, faisant d'eux de vrais partenaires de l'aménagement des alpages et de l'amélioration des conditions de travail.

Le CA rappelle l'importance des lignes d'améliorations pastorales, de leur accessibilité. Il se positionne en faveur du maintien de la ligne du CGI sans mobiliser de contreparties européennes, afin de conserver l'accessibilité de ces financements pour des maîtres d'ouvrage qui ne pourraient pas porter des financements européens. Il prend note du fait que la non mobilisation de FEADER ne permet pas d'augmenter les volumes financiers dédiés aux améliorations pastorales.

2 STATUT DES BERGERS

2.1 Exposé du contexte

Denis REBREYEND rappelle la demande de Michel DIDIER de porter au Conseil d'Administration de la FAI cette question.

Bruno CARAGUEL rappelle le cadre des interventions de la FAI, qui est de favoriser les relations entre employeurs et salariés, d'intégrer chaque année des éléments de progrès en partenariat avec les employeurs et les salariés, en particulier par le biais de la Commission Bergers-Employeurs.

Denis REBREYEND donne la parole à Michel DIDIER.

Michel DIDIER se présente comme Président récent de l'ABI et tout nouveau Président du Syndicat des Gardiens de Troupeaux (SGT), affilié à la CGT.

Il rappelle en 20 points les attentes des bergers à l'égard de la FAI.

Son texte, lu devant le Conseil d'Administration, est joint en annexe à ce compte rendu.

Bruno CARAGUEL reprend les différents points sur lesquels la FAI travaille depuis son origine, le besoin de temps aussi pour faire progresser des contrats de travail qui ne sont pas adaptés au métier de berger.

Denis REBREYEND rappelle les démarches de progrès, sur certains points en opposition aux approches syndicales qui sont toujours violentes et parfois peu respectueuses des évolutions pas à pas.

En ce qui concerne la présence des techniciens FAI aux Assemblées Générales des Groupements Pastoraux, Denis REBREYEND rappelle la réserve nécessaire de la FAI issue des espaces de travail, en rappelant les obligations de réserve des techniciens lorsqu'ils vont dans les différentes réunions, qu'elles soient des éleveurs, des bergers ou de tout autre partenaire.

Denis REBREYEND propose d'ouvrir le débat.

2.2 Débat

Alain HARET rappelle que les espaces de travail existent depuis 20 ans, que des portes de construction sont ouvertes. Il faut créer des espaces de travail.

Vincent CHARRIERE rappelle la création de l'ABI en 1984, avec comme engagement de ne pas faire un syndicat, mais bien une association. Il rappelle que les choses ont besoin d'une genèse et de temps. Sur la journée à VIC-EN-BIGORRE (2001), qui avait été très prometteuse mais pas suivie d'effets, la Commission Bergers-Employeur

avait traité l'évolution des statuts et des horaires des bergers, en cherchant à travailler le statut de cadre pour régler une part des problèmes de vulnérabilité.

Joseph NIER fait état du Contrat à Durée Indéterminée Intermittent (CDII) que l'alpage du Sénépi a formalisé avec le salarié du GP et de son expérience positive.

Eric LESBROS rappelle que ce métier n'est pas comme les autres, il y a une prise de responsabilité importante et génère une nouvelle relation avec les employeurs. Il est très difficile à faire entrer dans les cadres des conventions collectives actuelles.

Michel DIDIER rappelle que les intérêts des bergers et des éleveurs seront respectés dans le cadre d'une convention collective adaptée.

Denis REBREYEND fait état des conflits repérés qui ont des origines très diverses et inattendues. Le cadre pour aborder le métier de berger doit évoluer, et il faut que le principe de base soit le respect mutuel et la confiance. Sans cette confiance les conflits sont vite révélés.

Jean-François TROSSERO rappelle que le droit du travail est parfois difficile à respecter même si on cherche à être "dans les clous". Il rappelle les difficultés de recrutement, les conflits entre éleveurs et bergers qu'il a aussi repéré cet été. Il souligne que les équipements des alpages sont de plus en plus adaptés et respectueux des salariés, et dans le cas qu'il cite les exigences du berger ont été très élevées. Il faut que les actions entreprises soient adaptées aux capacités de progrès des activités pastorales et des milieux montagnards.

Christophe MOULIN, à propos de l'AG du GP, rappelle qu'il s'en est tenu à des propos techniques pour aider à la décision. Il rappelle que les courriers l'ont cité nommément comme d'autres membres de l'équipe technique de la FAI, en rappelant que la lettre aux Prudhommes avait été adressée au GP avant cette AG.

Denis REBREYEND exprime qu'il ne faut pas de cibles personnelles. La nécessité d'évolution des conventions et des contrats de travail, l'interprétation de la loi est à faire. Il ne faut pas seulement attendre le résultat des Prudhommes. La Commission Bergers-Employeurs va devoir travailler sur quelques questions stratégiques. Il faut faire de la pédagogie, se donner des règles de progression. Il rappelle que cela fait 3 CA successifs où les questions relatives au statut des bergers sont travaillées, les choses avancent et la rencontre entre les 2 approches est très féconde, il faut s'en saisir, partager ces connaissances.

Jean-Rémy OUGIER rappelle la position de la FAI, qui maintient sa fonction d'animatrice entre les employeurs et les bergers. Dans tous les cas, la FAI ne peut être juge et arbitre, ce n'est pas son rôle. Des discussions doivent se mettre en place entre employeurs et salariés.

Alain HARET souligne les difficultés pour les salariés et les employeurs de ne pas savoir si la saison prochaine va être reconduite. Cela se fait traditionnellement vers Noël, de manière orale. Mais il ne faut pas que les accords soient sur les vulnérabilités des uns ou des autres. Le fait de pérenniser un berger à partir de la discussion est primordial, surtout si les 2 parties s'engagent.

Jean-François TROSSERO souligne que sur l'emploi, ce sont des jeunes bergers, parfois des jeunes retraités, qui ne quittent pas leurs postes en alpages à la suite de conflits mais de changements de vie.

Denis REBREYEND rappelle que les parcours des bergers sont toujours très individuels.

Il rappelle que dans le cadre de la grille d'embauche proposée par la FAI chaque année aux employeurs il est inscrit des éléments de reconnaissance de l'expérience au travers de la progression des éléments de rémunération, même si cela n'est pas toujours appliqué.

Patrick REYNIER POETE, Maire de St Jean de Vaulx, avec sur sa commune un très gros alpage (alpage du Connexe) et une forte présence agricole et forestière dans l'économie locale, préside le Plan Pastoral Territorial (PPT) de la Matheysine ; il a été berger.

Il précise que dans les phases de réflexion préalables à la mise en place du PPT, il y avait eu dans les débats préparatoires le fait de mieux lier les bergers aux alpages, au territoire, aussi afin de prévenir les conflits d'usage et de conserver les compétences acquises.

Il rappelle la place du berger dans les dispositifs et dans les projets du Plan Pastoral de la Matheysine. En particulier, il mentionne le projet de pérennisation des postes et des emplois, de créer des parcours d'emploi, qui s'il n'a pu être mis en œuvre dans le PPT en cours, pourrait devenir prioritaire dans le prochain.

Ce statut particulier du berger, davantage lié au territoire, permettra peut-être également d'ouvrir les relations bergers-employeurs, en introduisant d'autres partenaires dans la gestion des alpages, la Commune par exemple. Il précise également que sur la Matheysine, les élevages sont locaux, et comme ailleurs, on a tout intérêt à regagner ces emplois non délocalisables. Il ne faut peut-être pas laisser les bergers seuls en face des Groupements Pastoraux employeurs. Il faut arriver à équilibrer les choses, tenir compte du territoire. Une formule type Groupement d'Employeurs à l'échelle du territoire pourrait être une solution à travailler.

Bruno CARAGUEL fait état d'une convention en cours avec Pôle-Emploi dans laquelle ces sujets pourraient être traités, ou au moins engagés dès 2014.

Pour Vincent CHARRIERE, le berger en place peut aussi prendre en charge les logiques de lien entre les différentes instances agissant sur l'alpage. Le métier de berger pourrait évoluer vers une responsabilité de gestion du territoire/alpage.

A la suite de la lecture du texte par Michel DIDIER, Président de l'Association des Bergers de l'Isère, le Conseil d'Administration propose les positions suivantes :

-Il est rappelé que la FAI n'est pas l'employeur des bergers. Elle assure un rôle de facilitateur, de médiateur, d'accompagnement, de porter à connaissance des enjeux et des difficultés des employeurs et des salariés à l'ensemble des acteurs des espaces pastoraux et montagnards.

-Il est entendu que le fait de pérenniser les bergers dans le temps est important, comme de fidéliser des parcours professionnels en prenant en compte les projets personnels et individuels, les attentes et capacités des territoires.

Le CA ne se positionne pas contre le fond de la demande des bergers, mais la forme n'est pas adaptée aux actions de progrès en cours. La nécessité d'évolution des conventions et des contrats de travail est entendue, des actions sont en cours chaque année en ce sens depuis la création de la FAI.

Par ailleurs, des travaux d'analyse juridique de la loi et de son application sont en cours. Les résultats seront intégrés dans les prochaines démarches d'accompagnement des employeurs et des salariés.

Le CA propose que le climat de discussion soit détendu à l'échelle du département, même si des situations locales peuvent être forcément plus dures.

La Commission Bergers-Employeurs de la FAI intégrera quelques questions stratégiques à traiter sur le fond en février 2014, afin de conserver autant que possible ce climat de coopération entre employeurs et salariés, en cherchant des pistes d'action concrètes, durables et réalistes, au bénéfice des personnes et des activités pastorales, des progrès partagés à réaliser.

En termes de pistes de travail, le CA propose également :

-D'organiser et d'animer un espace de travail approfondi sur cette question de l'emploi en alpage (Commission Bergers-Employeurs particulière pour février 2014) ;

-De mettre à l'étude des parcours d'emploi dans des territoires ou dans les filières ;

-De faire évoluer les responsabilités de berger, d'organiser et de reconnaître davantage de prises de responsabilités plus transversales et pas seulement celles liées aux troupeaux ;

-D'ouvrir la reconnaissance de compétences, et pas seulement celle de gardien des troupeaux.

3 BUDGETS PREVISIONNELS 2013 ET 2014

3.1 Année 2013

Bruno Caraguel présente le budget prévisionnel 2013 (Cf. annexes). Il insiste sur les points suivants :

Les résultats ne seront sans doute pas à l'équilibre en 2013, en raison de la baisse de la commande publique, ainsi que des projets qui avaient été prévus en 2013 mais qui ont tardé à s'engager, se trouvant reportés en 2014 ou annulés dans certains cas. Les provisions prévues ne pourront pas être réalisées. Le déficit de l'exercice est estimé à environ 20.000 €, il sera confirmé dans le courant du mois de janvier.

Bruno CARAGUEL souligne également que le départ de Pierre-Julien COURNIL début 2013, l'accident de Julien VILMANT et son remplacement au cours de l'hiver, ont contribué à alourdir la masse salariale en 2013.

Le Conseil d'Administration prend note de la difficulté budgétaire de 2013. Il autorise le Président et le Coordinateur à engager les démarches nécessaires à la réalisation du budget prévisionnel 2013.

3.2 Année 2014

Bruno Caraguel présente le budget prévisionnel 2014 (Cf. annexes). Il insiste sur les points suivants :

Le budget prévisionnel 2014 est en cours de constitution. Les conventions d'accompagnement avec les collectivités territoriales sont en cours de réécriture. Il en est de même pour les relations avec la DATAR, elles aussi en profond remaniement. Les données budgétaires inscrites au budget prévisionnel ont été connues très tard en 2013, mais semblent fiables, les dossiers de demandes de financements seront à déposer pour la plupart d'ici la fin de l'année 2013.

Par ailleurs, l'équipe technique a poursuivi ses travaux visant à réduire la masse salariale en 2014. Il s'agit de sauvegarder les moyens de travail tout en cherchant à ne pas déstructurer l'équipe technique en place, comportant une part importante de jeunes avec des compétences nouvelles et attendues.

Par ailleurs, Bruno CARAGUEL rappelle que la période d'élections municipales de mars 2014 n'est pas favorable à l'engagement de projets.

La situation d'équilibre est difficile à atteindre, les provisions seront difficiles à réaliser. Des pistes de travail sont à développer, la plus grande attention sera portée aux différents appels à projets et opportunités d'interventions.

Par ailleurs, la baisse des crédits du montant des travaux, déjà engagée en 2013, va grever les recettes de la Fédération des Alpages, une part de ces crédits étant affectée aux actions de développement local portées par l'Association. Cette situation se poursuivra jusqu'en 2015.

Le Conseil d'Administration prend note de la difficulté budgétaire annoncée pour 2014. Il autorise le Président et le Coordinateur à engager les démarches nécessaires à la réalisation du budget prévisionnel 2014.

3.3 Suites à donner aux amortissements des investissements au Sénégal

Suite au Conseil d'Administration du 2 octobre 2013, où il a été proposé de retirer du bilan de la FAI des valeurs d'immobilisations pour des équipements au Sénégal devenus obsolètes, ainsi que les subventions régionales afférentes, il a été procédé à la consultation des services de la Région Rhône-Alpes. Leur réponse est favorable au retrait de ces valeurs du bilan de la FAI.

Les services de la Région donnent un avis favorable à notre demande de retirer les valeurs en amortissement du bilan de la FAI, ce qui sera fait pour le bilan 2013.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Carte de Vœux

La carte de vœux proposée est validée.

4.2 Echo des Alpages

Le prochain N° de l'Echo des Alpages est validé, il sera diffusé fin 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17 h 50.

Programmation des travaux d'investissements des GP et AFP pour 2014 - Subvention CG38 via règlement d'Exemption CE

| Année financ | Massif | Statut | Maitre d'ouvrage | Nature des travaux | Mt DEVIS | Mt AT MO | Mt TRX | Taux | Mt SUBV | Mt AUTOF |
|---------------|---------------|--------|-----------------------|---|------------------|-----------------|------------------|------|------------------|------------------|
| 2014 | CG Belledonne | AFP | Ferrière | Mise en place de clôture | 3 970 € | 318 € | 4 287 € | 50% | 2 144 € | 2 144 € |
| 2014 | CG Belledonne | AFP | Ferrière | Terrassement et réouverture de milieu | 3 556 € | 284 € | 3 840 € | 75% | 2 880 € | 960 € |
| 2014 | CG Belledonne | GP | Jarlons | Mise en place de clôture périphérique | 3 014 € | 241 € | 3 255 € | 0% | 0 € | 3 255 € |
| 2014 | CG Belledonne | GP | Jarlons | Réouverture de milieu à Michu, Barlet et Tona | 5 160 € | 413 € | 5 573 € | 75% | 4 180 € | 1 393 € |
| 2014 | CG Belledonne | GP | Merdaret | Réouverture de milieu au Merdaret | 5 250 € | 420 € | 5 670 € | 75% | 4 253 € | 1 418 € |
| 2014 | CG Belledonne | GP | Merdaret | Aménagement d'un parc de contention | 6 671 € | 534 € | 7 205 € | 50% | 3 602 € | 3 602 € |
| 2014 | CG Belledonne | GP | Mont St Mury | Aménagement d'un quai d'embarquement et de point d'eau à l'alpage | 4 029 € | 322 € | 4 351 € | 50% | 2 176 € | 2 176 € |
| 2014 | CG Belledonne | GP | Pleynet | Aménagement interieur de chalet et débroussaillage aux Violettes | 19 263 € | 1 541 € | 20 804 € | 75% | 15 603 € | 5 201 € |
| 2014 | CG Chartreuse | AFP | Espagne et du Sappey | Réouverture de milieu au Sappey et à l'Espagne | 17 416 € | 1 393 € | 18 809 € | 75% | 14 107 € | 4 702 € |
| 2014 | CG Chartreuse | GP | Campanes | Reprise de clôture périphérique | 6 799 € | 544 € | 7 343 € | 50% | 3 671 € | 3 671 € |
| 2014 | CG Chartreuse | GP | Charmant Som | Aménagement intérieure du chalet du berger | 23 619 € | 1 889 € | 25 508 € | 75% | 19 131 € | 6 377 € |
| 2014 | CG Ht Verc | GP | Combeau | Mise en place de clôture fixe à Tête Chevalière | 6 108 € | 489 € | 6 596 € | 50% | 3 298 € | 3 298 € |
| 2014 | CG Ht Verc | GP | Combeau | Réouverture de milieu sur la partie basse de l'alpage | 6 500 € | 520 € | 7 020 € | 75% | 5 265 € | 1 755 € |
| 2014 | CG Oisans | AFP | Frenay | Réouverture de milieu au traversant | 3 400 € | 272 € | 3 672 € | 75% | 2 754 € | 918 € |
| 2014 | CG Oisans | AFP | Sarenne | Réouverture de milieu au lieu dit le Chatelard | 6 000 € | 480 € | 6 480 € | 75% | 4 860 € | 1 620 € |
| 2014 | CG Oisans | AFP | Rivier d'Allemont | Réouverture de milieu au dessus du village | 5 200 € | 416 € | 5 616 € | 75% | 4 212 € | 1 404 € |
| 2014 | CG Oisans | GP | Alpes du Pin | Réhabilitation de deux parcs de trie | 3 346 € | 268 € | 3 613 € | 50% | 1 807 € | 1 807 € |
| 2014 | CG Oisans | GP | Cravens | Mise en place de clôture sur la partie basse de l'alpage de l'Ane | 1 317 € | 105 € | 1 422 € | 50% | 711 € | 711 € |
| 2014 | CG Oisans | GP | Quiriles | Mise en place d'un parc de trie et d'un point d'abreuvement au peyron | 9 991 € | 799 € | 10 791 € | 50% | 5 395 € | 5 395 € |
| 2014 | CG Oisans | GP | Mont Frais | Débroussaillage au Bessey et aux Combes | 5 288 € | 423 € | 5 711 € | 75% | 4 283 € | 1 428 € |
| 2014 | CG Trièves | GP | Serpaton | Aménagement de chalet | 808 € | 65 € | 873 € | 75% | 655 € | 218 € |
| 2014 | CG Trièves | GP | Serpaton | Aménagement de point d'abreuvement | 1 144 € | 91 € | 1 235 € | 50% | 618 € | 618 € |
| 2014 | CG Trièves | GP | Jocou | Amélioration de la bergerie et de la contention en dure | 13 773 € | 1 102 € | 14 875 € | 50% | 7 437 € | 7 437 € |
| 2014 | CG Beaumont | AFP | St Pierre de Mearotz | Débroussaillage sur le secteur des vieilles vignes | 6 000 € | 480 € | 6 480 € | 75% | 4 860 € | 1 620 € |
| 2014 | CG Beaumont | AFP | Les Pras | Réouverture de milieu au lieu dit les Pras | 3 952 € | 316 € | 4 268 € | 75% | 3 201 € | 1 067 € |
| 2014 | CG Mathesine | GP | Villard st christophe | Réhabilitation du sentier muletier du Pré de la Samby | 10 076 € | 806 € | 10 882 € | 75% | 8 162 € | 2 721 € |
| 2014 | CG Mathesine | GP | Senepi | Reprise de l'adduction d'eau au Col | 24 500 € | 1 960 € | 26 460 € | 75% | 19 845 € | 6 615 € |
| 2014 | CG Mathesine | GP | Gobert | Mise en place de clôture | 3 080 € | 246 € | 3 327 € | 50% | 1 663 € | 1 663 € |
| 2014 | CG Mathesine | GP | Gobert | Reouverture de milieu à la Coirelle | 6 446 € | 516 € | 6 962 € | 75% | 5 221 € | 1 740 € |
| 2014 | CG Valbonnais | GP | Clapisses | Réouverture de milieu sous les Clapisses | 20 959 € | 1 677 € | 22 636 € | 75% | 16 977 € | 5 659 € |
| 2014 | CG Valbonnais | GP | Morte | Aménagement d'un point d'eau sous le grand Serre | 12 650 € | 1 012 € | 13 662 € | 0% | 0 € | 13 662 € |
| 2014 | CG Valbonnais | GP | Vet combe Guyon | Installation d'une cuve et abreuvoirs à la cabane de Vet | 3 712 € | 297 € | 4 009 € | 75% | 3 007 € | 1 002 € |
| 2014 | CG Valbonnais | GP | Valbonnais | Fourniture et mise en place d'une station de pompage | 24 680 € | 1 974 € | 26 654 € | 75% | 19 991 € | 6 664 € |
| 2014 | CG Verc 4 m | GP | Furon | Aménagement de points d'abreuvements au Furon | 4 710 € | 377 € | 5 087 € | 75% | 3 815 € | 1 272 € |
| Total: | | | | | 282 386 € | 22 591 € | 304 977 € | | 199 783 € | 105 193 € |



Budget Prévisionnel 2013

Produits

| | | montant financement | montant mobilisable en 2013 | charges externes directement en lien avec les projets |
|----------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|--|
| total des | Conventions Pluriannuelles | 166 078 | 163 936 | 41 789 |
| total des | Subventions Ponctuelles | 98 196 | 98 196 | 36 975 |
| total des | AMO des TP | 39 184 | 35 611 | |
| total des | Appuis Techniques | 81 536 | 73 536 | |
| total des | Prestations de Formation | 46 722 | 39 637 | 2 886 |
| total des | Etudes Diagnostics | 50 382 | 46 782 | 50 |
| total des | Prestations Diverses | 118 131 | 95 204 | 2 900 |
| total des | Autres Produits | 79 580 | 89 580 | 1 000 |
| TOTAL GENERAL | | 679 808 | 642 482 | 85 600 |



Budget Prévisionnel 2013 - Charges

| Intitulé Charges | Montant Charges |
|---|------------------|
| Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires | 415 885 |
| MS PierreJu Cournil (indemn CP, 13° mois 2012, indemn rupture) | 10 566 |
| MS Cathy Davoine (8 mois refacturés à la ComCom du Glandon) | 12 671 |
| MS Morgane Walters (CDD x mois) | 6 878 |
| Indemnités Morgane Walters en Service Civique | 420 |
| Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU) | 1 000 |
| Indemnités des stagiaires (36 mois) | 10 000 |
| Tickets restaurant (y compris prestation de service) | 9 500 |
| Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs) | 10 000 |
| Indemnités de remplacemnt des administrateurs en mission FAI | 5 000 |
| Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances | 11 000 |
| Télécommunications et Affranchissements + maintenances | 13 000 |
| Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel | 6 000 |
| Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance) | 11 500 |
| Location des véhicules | 17 200 |
| Entretien des véhicules | 5 000 |
| Frais de carburant et péages | 13 500 |
| Honoraires commissaire aux comptes | 4 100 |
| Personnels intérimaires | - |
| Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC) | 3 700 |
| Communication / Prospection / Cotisations et Dons | 500 |
| Achats groupés | - |
| TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF) | 85 600 |
| PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans) | 2 000 |
| PROV pour renouvl mat. info. et outils de relevés de terrain SIG | 1 000 |
| PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts) | 2 500 |
| Services bancaires | 500 |
| Frais financiers | 1 500 |
| Dotation aux amortissements | 22 000 |
| Constitution de fonds propres | 10 000 |
| TOTAL DES CHARGES | 692 520 € |



Budget Prévisionnel 2014

Produits

| | | montant financement | montant mobilisable en 2014 | charges externes directement en lien avec les projets |
|----------------------|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------|--|
| total des | Conventions Pluriannuelles | 159 036 | 159 348 | 37 964 |
| total des | Subventions Ponctuelles | 67 165 | 67 165 | 16 852 |
| total des | AMO des TP | 56 270 | 43 620 | |
| total des | Appuis Techniques | 50 000 | 50 000 | |
| total des | Prestations de Formation | 52 464 | 51 148 | 1 330 |
| total des | Etudes Diagnostics | 72 550 | 42 100 | |
| total des | Prestations Diverses | 121 068 | 47 705 | 200 |
| total des | Autres Produits | 69 798 | 69 798 | 1 000 |
| TOTAL GENERAL | | 648 351 | 530 884 | 57 345 |



Budget Prévisionnel 2014 - Charges

| Intitulé Charges | Montant Charges |
|---|------------------|
| Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires | 392 838 |
| Indemnités Morgane Walters en Service Civique | 660 |
| Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU) | 1 000 |
| Indemnités des stagiaires | 10 000 |
| Tickets restaurant (y compris prestation de service) | 9 500 |
| Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs) | 10 000 |
| Indemnités de remplacemnt des administrateurs en mission FAI | 5 000 |
| Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances | 11 000 |
| Télécommunications et Affranchissements + maintenances | 13 000 |
| Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel | 6 000 |
| Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance) | 11 500 |
| Location des véhicules | 17 200 |
| Entretien des véhicules | 5 000 |
| Frais de carburant et péages | 13 500 |
| Honoraires commissaire aux comptes | 4 100 |
| Personnels intérimaires | - |
| Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC) | 3 700 |
| Communication / Prospection / Cotisations et Dons | 500 |
| Achats groupés | - |
| TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF) | 75 000 |
| PROV risque de pertes de recettes sur arrêts maladie (obj 10000 sur 5 ans) | 2 000 |
| PROV pour renouvl mat. info. et outils de relevés de terrain SIG | 1 000 |
| PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts) | 2 500 |
| Services bancaires | 500 |
| Frais financiers | 1 500 |
| Dotation aux amortissements | 14 250 |
| Constitution de fonds propres | 10 000 |
| TOTAL DES CHARGES | 621 248 € |